

# Résumé des mandats du Congrès de l'ASSÉ

## Tenu les 26 et 27 avril 2014 au Centre Horizon à Québec

### Ordre du jour

1. Que soit adopté l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
  - 1.1 Praesidium
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal
- 2.0 Accueil des nouveaux membres
- 3.0 Bilan
- 4.0 Congrès d'orientation
- 5.0 Campagne annuelle 2012-2015
- 6.0 Plan d'action
- 7.0 Revendications
- 8.0 Femmes
- 9.0 Élections
- 10.0 Finances
- 11.0 Avis de motion
  - 11.1 Dépôt
  - 11.2 Traitement
- 12.0 Varia
- 13.0 Levée

2. Reconsidération de l'ordre du jour séance tenante : À partir du point « 5.0 Campagne annuelle 2014-2015 » que l'on modifie l'ordre du jour ainsi :

- 5.0 Campagne annuelle 2014-2015
- 6.0 Femmes
- 7.0 Élections
- 8.0 Plan d'action
- 9.0 Finances
- 10.0 Revendication
- 11.0 Avis de motion
  - 11.1 Dépôt
  - 11.2 Traitement
- 12.0 Varia
- 13.0 Levée

### Adoption du procès-verbal

1.3.1 Que soit adopté le procès-verbal du Congrès des 22 et 23 février 2014.

## Accueil des nouveaux membres

Que l'Association générale étudiante du Collège Bois de Boulogne (AGEBdeB) soit accueillie comme nouveau membre

Que Fine arts student alliance (FASA) soit accueillie comme nouveau membre

## Bilan

1. Que l'on invite les associations étudiantes locales à se positionner sur les recommandations du Comité ad hoc. sur la diversité sexuelle, de genre et d'affectivité

Que l'on invite les associations étudiantes à initier la réflexion sur la diversité sexuelle, de genre et d'affectivité.

2. Que l'équipe nationale de l'an prochain supporte les initiatives locales afin d'inviter les associations étudiantes locales à se positionner sur les recommandations du Comité ad hoc. sur la diversité sexuelle, de genre et d'affectivité et à initier la réflexion sur ce sujet, notamment par un aide à la logistique et à la mobilisation.

## Congrès d'orientation

1. Que l'on remplace entièrement le « Chapitre 5 : Conseil de Coordination », des Statuts et règlements de l'ASSÉ par l'avis de motion suivant et que cette modification entre en vigueur après le prochain Congrès annuel; Que l'on remplace « Conseil de coordination » par « Conseil central » dans l'«Annexe D : Documents préparatoires aux instances » ainsi que dans l' « Annexe G : Fond d'entraide » :

### Chapitre 5 : Conseil central

#### ARTICLE 20 : COMPOSITION

Le conseil central est composé des délégations de chaque associations membres, avec deux (2) personnes maximum ayant droit de parole, de proposition et de vote. Chaque association a un (1) vote. La délégation doit être composée préférentiellement d'au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus d'un homme. Le Conseil central est aussi composé des délégations du Conseil exécutif, des Comités de travail, du Comité femmes, du Comité du journal, du Comité à la mobilisation et des Conseils régionaux actifs. Ces délégations disposent toutes d'un droit de parole et de proposition.

Pour favoriser la participation de toutes les associations, il est possible d'assister au Conseil Central par vidéoconférence. Pour se faire, les délégations devront se regrouper par proximité géographique. Les points de rencontre seront déterminés à l'avance par les secrétaires généraux en collaboration avec les associations.

#### ARTICLE 21 : BUTS ET FONCTION

Le Conseil central vise à lier les luttes en cours dans les diverses régions du Québec et à coordonner les campagnes nationales; il est responsable de mettre en œuvre, conjointement avec le Conseil exécutif, les décisions du Congrès; il doit superviser les

activités du Conseil exécutif et l'appuyer dans ses fonctions; il a aussi les devoirs suivants :

1. Produire un rapport de ses activités à chaque Congrès annuel
2. Faire la promotion de l'ASSÉ et du syndicalisme étudiant;
3. Permettre aux associations membres de faire leur bilan de leur situation au local.
4. Permettre au Conseil exécutif, aux comités de travail, au comité femmes, aux comités à la mobilisation et au comité du journal de faire le bilan de leur activités.
5. Faire le bilan des campagnes et actions organisées par l'organisation.
6. S'assurer du bon fonctionnement du Conseil exécutif, des Comités de travail, du Comité femmes, du Comité à la mobilisation et Comité journal.
7. Préparer les Congrès, tant au niveau de la logistique que de la production des documents relatifs à celui-ci;
8. veiller à l'exécution des décisions prises par le Congrès;
9. régler les différents entre les diverses composantes de l'ASSÉ

#### ARTICLE 22 : POUVOIRS

Le Conseil central est responsable de la prise de décision de l'ASSÉ entre les Congrès. Cependant, il ne peut en aucun cas prendre des décisions concernant l'affiliation, la suspension, l'expulsion, les Statuts et règlements, la cotisation ou la dissolution. De plus, ses prises de décision doivent être conformes aux grandes lignes politiques et idéologiques mises de l'avant par le Congrès. Il peut détailler des revendications, mais ne peut pas en adopter de nouvelles. Il peut détailler un plan d'action, mais ne peut pas en adopter un nouveau. Il ne peut pas revenir sur les décisions prises par le Congrès ou aller à l'encontre de celles-ci. Le Congrès peut revenir sur les décisions du Conseil central.

Les pouvoirs qui lui sont conférés sont les suivants :1.convoquer les Congrès

2. orienter le Conseil exécutif;
3. créer des comités ad hoc ou des commissions pour l'aider dans son travail;
4. démettre de ses fonctions tout ou toute membre qu'il a lui-même nommé-e;
5. définir les tâches des différents Comités de travail;
6. nommer par intérim un ou une membre au Conseil exécutif ou des Comités de travail ou des Comités femmes, du Comité à la mobilisation et journal jusqu'au Congrès suivant.

#### ARTICLE 23 : ÉLIGIBILITÉ

Pour faire parti d'une délégation officielle, tout étudiant ou toute étudiante doit :

1. être membre de l'association qui le/la délègue ;
2. Être élu au comité ou conseil qui le/la délègue

#### ARTICLE 24 : QUORUM

Le quorum du Conseil central est de 50% + 1 des campus contenant des associations membres.

#### ARTICLE 25 : SECRÉTAIRES DU CONSEIL CENTRAL

Il y a deux (2) postes de secrétaires généraux. Les secrétaires généraux du Conseil central sont élu-e-s en congrès en suivant la procédure d'élection habituelle. Les secrétaires ont comme tâches :

1. Convoquer le Conseil central et s'assurer de la présence des délégations
2. Préparer les ordres du jour et les cahiers du conseil central
3. S'occuper de l'organisation logistique du Conseil central
4. S'assurer que les comités et conseils exécutent les tâches pour lesquelles ils ont été mandatés
5. Assister les comités et conseils au besoin
6. Faire un suivi des mandats et décisions prises en conseil central.
7. S'assurer de la diffusion des décisions du conseil central auprès des associations membres.
8. S'assurer de la conformité des décisions du Conseil central avec ce qui a été voté en Congrès.

Sauf en cas de vote contraire lors du Conseil central, un des secrétaires généraux anime l'instance.

#### ARTICLE 26 CONVOCATION

Le Conseil de Coordination doit être convoqué pour se tenir au moins une (1) fois aux six (6) semaines. Il est convoqué par les secrétaires généraux, ou à défaut de pouvoir le faire, la tâche revient au Conseil exécutif. Dans ce cas, il doit être convoqué au moins quatorze (14) jours de calendrier à l'avance. Dans le cas d'une réunion extraordinaire du Conseil de Coordination, elle se doit d'être convoquée par le tiers (1/3) des associations membres. Pour ce faire, une demande écrite doit être adressée au Conseil exécutif qui devra convoquer une réunion du conseil central qui se tiendra dans les cinq (5) jours après réception de la demande.

Changements mineurs :

Chapitre 7 : Comité de travail

article 32 : biffer « et voter»

Chapitre 8

article 39, point 11 : remplacer «droit de proposition, et de vote» par «et de proposition»

Chapitre 9

article 42, point 4; idem

Chapitre 10, article 47, point 4 : idem

#### ANNEXE D : DOCUMENTS PRÉPARATOIRES AUX INSTANCES

##### ARTICLE A15

Les documents préparatoires aux réunions pourront être déposés par toutes les instances : étudiant ou étudiante membre d'une association membre de l'ASSÉ, Conseil exécutif, Assemblée générale ou instance intermédiaire d'une association membre de l'ASSÉ, comité exécutif d'un Conseil régional, Conseil Central, Comité du journal, Comité femmes, Comité à la mobilisation, Comités de travail et Conseil exécutif de l'ASSÉ.

##### ARTICLE A16

Les documents préparatoires pour un Congrès devront être parvenus au Conseil exécutif de l'ASSÉ au moins deux (2) semaines avant la tenue du Congrès, et au moins une (1) semaine

avant la tenue d'un Conseil central.

16.1 En cas d'impossibilité de se conformer aux présents délais, toutes propositions principales n'ayant pas été acheminées dans les délais pourront être mises en dépôt avec le tiers relatif des votes (33 % + 1 des votes « Pour » ou « Contre », autrement dit les abstentions ne comptent pas pour des « Contre »).

## ANNEXE G: FONDS D'ENTRAIDE

### ARTICLE A26

Les associations étudiantes membres ayant peu de moyens financiers désirant bénéficier du fonds d'entraide en font la demande en Congrès ou en Conseil central. La demande doit être envoyée au Conseil exécutif deux semaines avant l'instance. Ladite demande sera chiffrée.

Le Congrès ou le Conseil central sera souverain de prendre la décision qu'il jugera pertinente en fonction du solde du fonds d'entraide et de la situation financière de l'association requérante, en gardant à l'esprit la nécessité d'une participation accrue de toutes et tous aux instances de l'ASSÉ. Le fonds d'entraide ne peut cumuler que la moitié des trop-perçus des années financières antérieures.

## Campagne annuelle 2014-2015

1. Que la campagne nationale de l'ASSÉ pour l'année scolaire 2014-2015 s'oriente autour de la question de la qualité et de l'accessibilité des services publics dans un contexte d'austérité; en accordant une grande importance aux questions d'éducation - notamment à la hausse des frais de scolarité pour les étudiant-e-s français-es ainsi que les questions soulevées par la marchandisation de l'Éducation – et en revendiquant l'instauration de différentes alternatives fiscales et en exigeant un réinvestissement pour ces services publics.

Que ces alternatives fiscales rejettent fermement toute forme d'extractivisme et de colonialisme.

2. Que l'équipe nationale offre un support accru aux associations étudiantes locales membres de l'ASSÉ en appuyant leurs initiatives de campagnes locales

## Femmes

*Considérant qu'il y a environ 15 000 étudiantes internationales au Québec et que 8000 d'entre elles ne sont pas couvertes par une entente avec la Régie de l'assurance-maladie du Québec*

*Considérant que ces dernières sont obligées par la loi de souscrire aux assurances privées dont le contrat est négocié par leur université*

*Considérant que ces assurances privées ne couvrent pas l'interruption volontaire de grossesse, qui engendre des coûts allant de plusieurs centaines à plusieurs milliers de dollars*

*Attendues la libre disposition de soi, la dignité humaine et la bonne santé reproductive de toutes et tous*

*Attendu que l'accès à l'avortement devrait être universel, gratuit et sécuritaire*

6.1 Que l'ASSÉ se positionne en faveur du droit d'accès à l'avortement pour toutes;

Qu'elle appelle les associations universitaires à militer pour que soit incluse l'interruption volontaire de grossesse dans les contrats d'assurances négociés au nom des étudiantes internationales, et ce sans augmentation du coût de la cotisation;

Qu'elle appelle les associations à se rallier à cette revendication;

Qu'elle appuie les démarches et la campagne de la Fédération du Québec pour le planning des naissances, organisme féministe en santé reproductive, concernant cet enjeu.

## **Élections**

### **- Candidatures élues au Comité de mobilisation**

1. Benjamin Gingras
2. Marc Boulanger
3. Thierry Beauvais Gentile
4. Fabrice Forest
5. Jean-François Proulx

### **- Candidatures élues au Comité du journal**

6. Emanuel Guay
7. Gabrielle Bellemare
8. Émilie Gagné
9. Élisabeth Meunier

### **- Candidatures élues au Comité femmes**

10. Aleksandra Pelletier
11. Myriam Leduc
12. Jeanne Reynolds

### **- Candidatures élues au Comité aux luttes sociales**

13. Dominique Boisvert
14. Alex Ferraz
15. Nathaniel Oliveri-Pilotte
16. Hadrien Daigneault-Roy

### **- Candidatures élues au Comité à la recherche et aux affaires académiques**

17. Samuel-Élie Lesage
18. Hind Fazazi
19. Dominique Leblanc
20. Jean-Daniel Goulet

**- Candidature élue au Comité d'information**

François Desroches

**- Candidatures élues au Comité légal**

Louis Chartrand

Kevin Paul

Richard-Alexandre Laniel

Lynda Khelil

Jessica Leblanc

**- Candidatures élues au Comité de formation**

Justin Arcand

Rosalie Rose

Charles Berthelet

**- Candidature élue au poste de Secrétaire générale du Conseil central**

Delphine Labrecque-Synnott

**- Candidatures élues pour le Conseil exécutif**

Marie-Pier Lauzon au poste de Secrétaire à la coordination.

Emmanuelle Arcand au poste de Secrétaire aux relations externes

David Therrien-Brongo au poste de Secrétaire aux finances.

Virginie Mikaelian au poste de Secrétaire aux relations internes.

Camille Godbout au poste de Secrétaire aux relations internes.

Jean-Michel Savard au poste de Secrétaire aux affaires académiques

Carolane Sauvé-Tétreault au poste de Secrétaire aux communications

**Propositions mises en dépôt**

*Considérant que l'on peut constater une vague populaire à l'échelle mondiale contre l'austérité;*

*Considérant le fait que le mouvement étudiant - malgré son très grand pouvoir de mobilisation sociale - ne peut à lui seul contrer l'ensemble des mesures d'austérité au Québec et au Canada;  
Considérant que la notion d'austérité est large et permet de rejoindre une population bien plus large que la gente étudiante;*

*Considérant que les conventions collectives de la fonction publique et parapublique arrivent à échéance en mars 2015 et que cette date permettrait à un nombre important de travailleuses et de travailleurs d'entrer en grève de manière légale;*

**1.** Que l'on centre la campagne nationale de 2014-2015 sur le travail et l'austérité;

Que l'on encourage et que l'on participe à une grève sociale en 2015.

Que l'ASSÉ mette de l'emphase sur les connections politiques entre l'industrie des énergies fossiles et le gouvernement dans leur campagne contre l'austérité. Que les enjeux environnementaux soient abordés en solidarité avec les luttes autochtones contre les oléoducs et l'extraction du pétrole.

**2.** Que la campagne annuelle 2014-2015 de l'ASSÉ s'inscrive dans une escalade des moyens de pression sur plusieurs années, pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée, visant l'obtention de la gratuité scolaire.